

# L'AVIS DES SERVICES



1er mai 2018

Notre président de la République et sa bande de barbouzes ont déclaré la guerre et veulent détruire notre statut. Ses déclarations sur les retraites et sur les suppressions de postes sont claires.

Actuellement, une série de grèves ininterrompue s'élève pour défendre les droits de tous les travailleurs, le social, l'égalité et la fraternité.

Chères travailleuses, chers travailleurs, pour éviter de revenir au temps des « misérables », il faut continuer à se battre contre les « Ténardier et sa bande ».

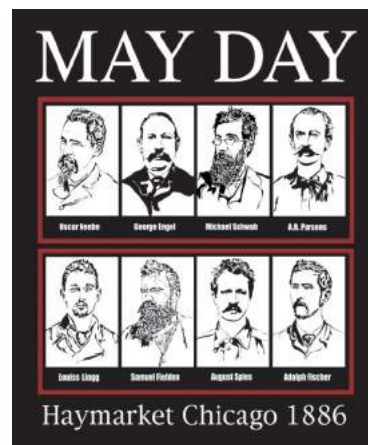
Tous ensemble, visible dans la rue pour la fête internationale des travailleurs, le Mardi 1er mai 2018 avec de préférence un soleil radieux pour éviter l'apocalypse que veulent nous imposer le MEDEF et ses soldats.

Les conquêtes sociales doivent être défendus !

La CGT, pour la paix des peuples, vous souhaite un bon 1er mai 2018, dans la joie et dans la très bonne humeur.

## 132 années de conquêtes sociales

Il y a presque un siècle et demi, 250 milles salariés se battant pour la journée de 8 heures, versaient leur sang face aux forces de l'ordre envoyé par le patronat de l'époque.



La liste est longue des victoires de la lutte mais rien n'est acquis à jamais et le combat ne se terminera pas tant que les impératifs de la propriété privé l'emporteront sur le bien du plus grand nombre.

Il n'y a pas de secret, pour conquérir de nouveaux droits, protéger ce que nous avons arraché et imposer la prise en compte de nos besoins avant tout, il faut faire des efforts et des sacrifices.

C'est notre seule solution. Rien ne viendra par « les autres ». Notre force, c'est la force du nombre, la force de faire notre les besoins de nos collègues et de nos contemporains. Le repli sur soi et l'égoïsme sont les pires ennemis des salariés.

Seule la fraternité et l'implication de tous dans les luttes seront la clef de nouvelles conquêtes autant qu'elles sont indispensables pour mettre un coup d'arrêt définitif à la campagne actuelle du Medef de destruction de tout ce que nous et nos prédécesseurs avons gagné au fur et à mesure des années et de décennies.

Il y aura de la sueur, il y aura des cris, peut-être même des larmes et, au pire, comme en 1886, le sang sera versé mais c'est le prix de la conquête sociale, c'est ce que coûte la victoire dans la lutte des classes.

## Problèmes pour se garer à Drancy, devenir discobole

Toujours les mêmes problèmes pour les agents travaillant dans les écoles de la commune de Drancy.

En effet, en plus du manque de personnel, les agents vont-elles devoir toutes les heures sortir de l'école pour déplacer leur véhicule afin d'éviter un P.V. ?

Ces sorties seront elles reconnues et si un problème arrive à l'agent (accident, chute, ou autres), cela sera-t-il pris en accident de travail par la commune ?

Un macaron collé sur le parebrise de leur voiture pourrait être une solution à ces pertes de temps qui pourrait gêner le bon fonctionnement du service et provoquer une perte financière quand elles découvriront un pv sur leur véhicule par manquement de changement d'horaires sur le disque. On a déjà des petits salaires et à la fin de notre journée de travail on devra peut-être enlever le montant d'une amende.



## Un fauteuil pour deux



Il nous a été rapporté que si on faisait une demande pour rencontrer Madame le Maire de Drancy, on avait la surprise d'être accueilli par Monsieur le Député Jean-Christophe Lagarde. Ce dernier est-il nostalgique de ses anciennes fonctions ? Regrette-t-il ses choix ou le rôle de député laisse-t-il autant de temps libre ? Nous espérons que Madame Aude Lagarde aura à cœur de s'intéresser plus sérieusement aux problèmes rencontrés par les agents avec la nomination d'un élu en charge du personnel communal pour instaurer un véritable dialogue social qui fait cruellement défaut à Drancy, comme elle l'a laissé entendre dans son discours aux moments de ses vœux formulés devant l'ensemble des agents du centre technique municipal.

*Dialogue social = amélioration des conditions de travail = meilleur service rendu à la population. CQFD*

## PRÉVENTION ... PRÉVENTION... Ça chauffe à la cantine...



On peut comprendre que les repas des enfants soient gérés et planifiés à l'avance.

Mais il faut se mettre à la place des agents de restauration à qui on demande de chauffer des plateaux repas alors que la température extérieure dépasse parfois les 30 degrés et que pour des raisons évidentes d'hygiène elles ne peuvent pas faire de courant d'air en ouvrant les portes de l'office ou en installant un ventilateur.

La programmation d'une visite du chsct de chaque lieux de restaurations et de lavage s'impose pour fournir un rapport à notre élue sur les divers dysfonctionnements et travaux à réaliser pour améliorer les conditions des agents qui y travaillent chaque jours.

La CGT s'associe à la demande de mise en place d'un « protocole températures extrêmes » (froid et chaud) dans lequel deux agents pourraient alterner leur présence dans l'office en cas de forte chaleur.

## LE MOT DE L'ELU CAP DE DRANCY « FSO »

Les agents se doivent de connaître la Formation Spécifique Obligatoire (FSO), nous rappelle Henri TAMAR élu à la Commission administrative paritaire depuis 2014. Cette instance située à Pantin gère les avis pour vos carrières. Pour exemple, 150 agents des 3 départements 92, 93 94, n'avaient pas effectué en 2017/2018 leurs trois jours de formation adaptés aux missions et grade d'agent de Maitrise. Ainsi, ils sont rejetés statutairement des propositions de nominations aux grades malgré la proposition de leur employeur. Depuis 2008, les DRH ont cette information. Pensez à votre chiffre impliquant les points SNAPI CAP. (logiciel de gestion de carrière) : C'est vos points formations, votre évaluation, votre ancienneté qui vont déterminer les tableaux d'avancement et de promotion...





## Rencontre des agents avec Madame le Maire

Madame Aude Lagarde est venue à la rencontre des agents du garage municipal, pour présenter ses vœux. Elle a tenu à remercier chaleureusement tous les agents qui œuvrent à l'entretien des rues, des espaces verts ou des divers bâtiments et écoles (menuiserie, plomberie, peinture ou autres corps d'états).

Elle a aussi tenu à leur affirmer sa confiance et celles de ses adjoints dans les divers travaux et leur réalisation. Elle a promis aux agents qu'elle et son équipe s'intéresseraient à eux plus souvent.

Elle a aussi demandé à ce que chaque chef de service lui signale par écrit ce qui ne fonctionne pas dans leur service et ce qui leur manque afin d'améliorer les conditions de travail des agents mis sous leur responsabilité. Nous comptons donc sur eux pour répondre au mieux à la demande de notre maire.

Nous tenons à rappeler que la CGT est toujours intervenue sur les manques de postes et de moyens humains, l'amélioration des conditions de travail et protection de la santé des agents.

Nous espérons un retour au dialogue social avec notre nouvelle élue qui, rappelons-le, est Présidente du Centre Communal de l'Action Sociale. Comme elle nous l'a dit dans son discours, elle est prête à accueillir chaque agent de la commune dans son bureau.

Attention aux embouteillages...

L'UGICT CGT (section syndicale CGT des encadrants) peut aider nos chefs de service à revendiquer des moyens pour nos services.



*Quand cela va bien en haut, cela va toujours mieux en bas...*

**LETTRE PRIORITAIRE**

**LETTRE PRIORITAIRE**

**LETTRE PRIORITAIRE**

Lettre à monsieur Lagarde Jean-Christophe qui n'a plus de fonction de Maire et n'a pas à rencontrer d'agents de la commune en tant qu'élue de la ville, c'est illégal...

Votre « moitié » a été élue pour cela.

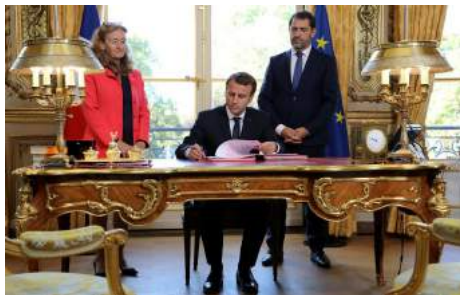
Cher Monsieur le Conseiller Municipal, si votre emploi du temps de Député vous laisse autant de temps libre, la CGT vous invite à prendre un emploi d'adjoint de catégorie C afin que vous compreniez enfin les difficultés que nous rencontrons tous les jours dans notre travail.

Ainsi du Haut de votre mandat de parlementaire, vous pourrez défendre notre statut, nos salaires, notre pouvoir d'achat, notre carrière, nos formations, nos retraites, nos moyens et conditions de travail, nos emplois, notre logement, nos 32 heures, notre santé...



des femmes et des hommes  
artisans du quotidien

#LE6DECEMBREJEVOTECGT



Lors de la signature "à l'américaine" des lois de moralisation à l'Elysée, le 15 septembre 2017.

## Contractuels, non-titulaires, le 6 décembre 2018, on y va ensemble !

Ce scrutin se déroulera dans un contexte fortement marqué par des reculs en matière de droits des salariés, droit à la retraite, à la protection sociale et par des atteintes fortes au Code du travail.

Dans la Fonction publique territoriale c'est le recours de plus en plus massif à des statuts précaires et les derniers discours de M. Macron ne laisse rien augurer de positif.

Dans ce contexte la revendication de la CGT visant à créer un « nouveau statut du travail salarié » prend toute son importance. La CGT propose la garantie de l'emploi pour tous les salariés tout au long de leur vie professionnelle, quels que soient l'entreprise et le contrat de travail.

Cette proposition vise à combattre toute notion même de licenciement.

► **POUR le respect et l'amélioration de vos droits et garanties individuels et collectifs**

► **POUR le maintien de l'emploi et des missions**

► **POUR résorber la précarité**

► **POUR donner les moyens aux élu-e-s CGT de mieux vous défendre**

**LE 6 DÉCEMBRE 2018- VOTEZ CGT AUX ELECTIONS CCP !**



Créées auprès de chaque Centre de Gestion comptant plus de 350 fonctionnaires à temps complet, les **Commissions Consultatives Paritaires (CCP)** sont des organes paritaires consultatifs où s'exerce le droit à la participation des contractuels territoriaux.

Les **Commissions Consultatives Paritaires** connaissent des décisions individuelles prises à l'égard des agents contractuels et de toute question d'ordre individuel concernant leur situation professionnelle (cf. article 20 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016).

Il existe une CCP par catégorie hiérarchique (A, B et C).

**Qui dirige la mairie de Drancy?** L'ancien Président de la République (2012 2017) a fait passer une loi, sur le non-cumul des mandats, actualisé par le nouveau Président des riches en 2017. Suite à cette évolution de la loi, notre député maire, qui est contre cette loi, a été obligé, après sa réélection comme député, de laisser sa place de maire.

Il a choisi sa femme qu'il jugeait compétente pour prendre sa place et aussi pour préserver politiquement la mairie en vue des futures élections municipales de 2020. Allons-nous avoir une vraie maire à Drancy et est-ce que monsieur le député est capable de rester à sa place, sans mettre son grain de sel dans les affaires de notre commune et plus particulièrement dans la gestion des services et les relations avec les agents ? La CGT constate régulièrement que ça n'est pas le cas. Pourquoi notre haute administration obéit-elle aux ordres illégaux d'une personne qui ne doit plus gérer la commune ? À quand le respect de la **LOI n° 2014-125 du 14 février 2014** à Drancy ? Que font les grandes instances (Préfet, Président de l'Assemblée Nationale et Président de la République) pour faire respecter la loi ? Est-ce que le rôle de notre hiérarchie n'est pas d'obéir uniquement à madame le maire, seule autorité territoriale ? Le seul moment où notre député doit intervenir pour donner son avis sur notre ville, c'est en tant que conseiller municipal, lors du conseil municipal. C'est le seul rôle qu'il a dans l'administration de la mairie de Drancy et rien d'autre.



**EDITO**

**BREVES**

**BREVES**

**Vous pouvez nous contacter tous les matins à la Bourse du Travail** 22, rue de la République à Drancy

01 48 96 92 40 / **LE MATIN**

Le BLOG de la Cgt

<http://cgtdrancy.hautetfort.com/>

[http : //cgtmairiededrancy.hautetfort.com/](http://cgtmairiededrancy.hautetfort.com/)

cgtdrancy@gmail.com

Pour vous informer, vous défendre, vous syndiquer



